

Conditions Générales de Vente

Mise à jour : 26/03/2025

1. Désignation

La société Les Champs des Possibles désigne un organisme de formation professionnelle, dont le siège social est situé au Hameau de Toussacq, Villenauxe-la-Petite (77480).

Les Champs des Possibles met en place et dispense des formations inter et intra entreprises, au Hameau de Toussacq, Villenauxe-la-Petite, et sur l'ensemble du territoire francilien, seule ou en partenariat.

Dans les paragraphes qui suivent, il est convenu de désigner par :

- client : toute personne physique ou morale qui s'inscrit ou passe commande d'une formation auprès de la société Les Champs des Possibles
- stagiaire : la personne physique qui participe à une formation.
- CGV : les conditions générales de vente, détaillées ci-dessous.
- OPCO : les opérateurs de compétence agréés chargés de collecter et gérer l'effort de formation des entreprises.

2. Objet et champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente déterminent les conditions applicables aux prestations de formation effectuées par la société Les Champs des Possibles pour le compte d'un client. Toute commande de formation auprès de la société implique l'acceptation sans réserve du client des présentes Conditions Générales de Vente. Ces conditions prévalent sur tout autre document du client, en particulier sur toutes conditions générales d'achat.

3. Devis, contrat, convention et attestation

Pour chaque formation, Les Champs des Possibles s'engage à fournir un devis, un contrat ou une convention de formation au client. Ce dernier est tenu de retourner à la société un exemplaire renseigné, daté, signé et tamponné, avec la mention « Bon pour accord ».

Le cas échéant une convention particulière peut être établie entre Les Champs des Possibles, l'OPCO ou le client.

À la demande du client, une attestation de présence ou de fin de formation, ainsi que des feuilles d'émargement peuvent lui être fournies.

4. Prix et modalités de paiement

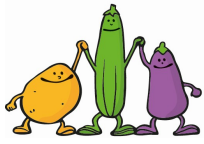
Les prix des formations sont indiqués en euros hors taxes et ils sont à majorer de la TVA au taux en vigueur. Le paiement est à effectuer avant exécution de la prestation, au comptant, à réception du contrat ou de la convention de formation.

Le règlement des formations peut être effectué par virement bancaire ou par chèque.

Dans des situations exceptionnelles, il peut être procédé à un paiement échelonné. En tout état de cause, ses modalités devront avoir été formalisées avant le démarrage de la formation.

5. Prise en charge

Si le client bénéficie d'un financement par un OPCO, il doit faire une demande de prise en charge avant le début de la prestation. Le client est tenu de fournir l'accord de financement lors de l'inscription. Dans le cas où Les Champs des Possibles ne reçoit pas la prise en charge de l'OPCO au 1er jour de la formation, l'intégralité des coûts de formation sera facturée au client.



LES CHAMPS DES POSSIBLES

6. Conditions de report et d'annulation d'une séance de formation

6.1. Annulation par l'organisme de formation

Les Champs des Possibles se réserve le droit de procéder, au plus tard 3 jours ouvrés avant le début de la formation – ou jusqu'au jour même en cas de force majeure – soit à l'annulation pure et simple, soit au report des dates initialement prévues pour le déroulement de l'action.

En cas d'inexécution de ses obligations suite à un événement fortuit ou à un cas de force majeure, Les Champs des Possibles ne pourra être tenue responsable à l'égard de ses clients. Ces derniers seront informés par mail.

En cas de cessation anticipée de la formation avant ou en cours de stage, du fait de l'organisme de formation, le contrat ou la convention est résilié. Les sommes versées sont alors remboursées au client, à l'exception des prestations de formation effectivement dispensées, au prorata temporis de leur valeur prévue au contrat.

6.2. Annulation par le client

L'annulation d'une séance de formation est possible, à condition de le faire au moins 10 jours calendaires avant le jour et l'heure du début de la formation. Toute annulation doit faire l'objet d'une notification par e-mail à l'adresse responsable.formation@leschampsdespossibles.fr.

Dans ce cas, les sommes versées par le client lui sont intégralement remboursées.

En cas d'annulation intervenant moins de 10 jours calendaires avant la date de la formation, le contrat est résilié et la totalité du coût de la formation est dû.

En cas de cessation anticipée de la formation

en cours de stage, du fait du stagiaire et hors cas de force majeure, le contrat ou la convention est résilié et la totalité du coût de la formation reste dû (sauf part éventuellement prise en charge par l'OPCO).

Si le stagiaire est empêché de suivre tout ou partie de la formation par la suite d'un cas de force majeure, dûment reconnu, le contrat de formation est résilié et seules les prestations de formation effectivement dispensées restent dues au prorata temporis de leur valeur prévue au contrat ou à la convention.

La demande de report de sa participation à une formation peut être effectuée par le client, à condition d'adresser une demande par e-mail à l'organisme de formation dans un délai de 10 jours avant la date de la formation.

7. Programme des formations

S'il le juge nécessaire, l'intervenant pourra modifier les contenus des formations suivant l'actualité, la dynamique de groupe, ou le niveau des participants. Les contenus des programmes figurant sur les fiches de présentation ne sont ainsi fournis qu'à titre indicatif.

Les Champs des Possibles assume la responsabilité pédagogique des formations : choix des méthodes, contrôle des connaissances, délivrance des attestations individuelles en fin de cycle.

En vertu de l'article L6352-3 du Code du travail, les stagiaires s'engagent à prendre connaissance du Règlement intérieur de l'Organisme de Formation et à s'y conformer.

8. Assurance et responsabilité

Le Client est tenu de s'assurer contre tous les risques de dommages sur les objets lui appartenant ou appartenant à son personnel. Il s'oblige également à souscrire et maintenir

une assurance responsabilité civile.

Les Champs des Possibles déclare avoir souscrit les assurances nécessaires à la couverture des risques liés à l'organisation de l'action de formation.

9. Propriété intellectuelle et droit d'auteur

Les supports de formation, quelle qu'en soit la forme (papier, numérique, électronique...), sont protégés par la propriété intellectuelle et le droit d'auteur. Leur reproduction, partielle ou totale, ne peut être effectuée sans l'accord exprès de la société. Le client s'engage à ne pas utiliser, transmettre ou reproduire tout ou partie de ces documents en vue de l'organisation ou de l'animation de formations.

10. Informatique et libertés

Les informations à caractère personnel communiquées par le client à Les Champs des Possibles sont utiles pour le traitement de l'inscription ainsi que pour la constitution d'un fichier clientèle pour des prospections commerciales. Suivant la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, le client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition des données personnelles le concernant.

Conformément au règlement RGPD, le client peut exercer son droit d'accès, de vérification et d'effacement de ses données, en s'adressant au Délégué à la Protection des Données des Champs des Possibles :

- Par courrier postal à l'adresse suivante :
Les Champs des Possibles – DPO, 47
avenue Pasteur, 93100 Montreuil
- Par courrier électronique à l'adresse
suivante : dpo@leschampsdespossibles.fr

Les demandes doivent être accompagnées

d'une copie d'un titre d'identité en cours de validité.

Les Champs des Possibles s'engage à appliquer les mesures administratives, physiques et techniques appropriées pour préserver la sécurité, la confidentialité et l'intégrité des données du client. Elle s'interdit de divulguer les données du client, sauf en cas de contrainte légale.

11. Loi applicable et attribution de compétence

Les présentes Conditions Générales de Vente sont encadrées par la loi française. En cas de litige survenant entre la société Les Champs des Possibles et le client, la recherche d'une solution à l'amiable sera privilégiée. À défaut, l'affaire sera portée devant les tribunaux de Melun.